

AgroGeneration  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FINEXSI AUDIT  
14, rue de Bassano  
75016 Paris  
S.A. au capital de € 57 803  
412 029 357 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AgroGeneration,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AgroGeneration relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 3.2. (g) « Risques politiques en Ukraine » de l'annexe aux comptes annuels concernant l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation, ainsi que la situation financière de votre groupe.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à K€ 17 881, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.2. (c) de l'annexe aux comptes annuels relative aux immobilisations financières.

Sur la base des informations, qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, à revoir, l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues du plan stratégique établi par la direction générale.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 28 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## ■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

## ■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;


- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Olivier Peronnet

Pierre Constant

# Comptes sociaux annuels

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

**AGRO**   
*Generation*



## BILAN

### COMPTE DE RESULTAT

#### REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES
  - 1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles
  - 1.2. Immobilisations financières
  - 1.3. Valeurs mobilières de placement
  - 1.4. Stocks
  - 1.5. Créances et dettes
  - 1.6. Opérations en devises
2. CHANGEMENTS DE METHODE
3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
  - 3.1. Provisions pour risques et charges
  - 3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice
    - (a) Remboursement complet des obligations OSRANE en actions
    - (b) ORNANE
    - (c) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial
    - (d) Cessions de certaines filiales en Ukraine
    - (e) Abandon de créances
    - (f) Capitalisation des créances rattachées à des participations
    - (g) Risques politiques en Ukraine
    - (h) Le financement de la prochaine campagne
  - 3.3 Evènements post-clôture
    - (a) COVID 19
    - (b) Fusion des certaines filiales ukrainiennes
4. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS
  - 4.1. Immobilisations
  - 4.2. Amortissements et dépréciations
5. PROVISIONS
6. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
  - 6.1. Créances
  - 6.2. Dettes
7. PARTIES LIEES
8. FONDS COMMERCIAL
9. PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR
10. CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR
11. CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
12. ECARTS DE CONVERSION
13. CAPITAL SOCIAL
  - 13.1. Variation du capital social
  - 13.2. Rémunération en actions
    - (a) BSPCE
    - (b) Stock-options
    - (c) BSA Konkur
    - (d) ORNANE stock warrants (BSA)
14. AUTRE FONDS PROPRES
15. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET



- 16. RESULTAT EXCEPTIONNEL
- 17. ENGAGEMENTS FINANCIERS
  - 17.1. *Engagements donnés*
  - 17.2. *Engagements reçus*
- 18. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS
- 19. EFFECTIF MOYEN
- 20. ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES
- 21. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS



## Bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			31 décembre 2018	
	Brut	Amort.prov	Net	Net	Variation
<b>Actifs non courants</b>	<b>178 376</b>	<b>157 847</b>	<b>20 529</b>	<b>105 722</b>	<b>(85 192)</b>
Immobilisations incorporelles	516	516	-	-	-
Immobilisations corporelles	23	14	9	11	(2)
Immobilisations financières	177 838	157 317	20 520	105 710	(85 190)
<b>Actifs courants</b>	<b>18 148</b>	<b>-</b>	<b>18 148</b>	<b>12 567</b>	<b>5 581</b>
Clients et autres créances	17 778	-	17 778	12 351	5 427
Charges constatées d'avance	90	-	90	76	15
Tresorerie et équivalents de trésorerie	279	-	279	140	139
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	448	(448)
Ecart de conversion actif	215	-	215	580	(365)
<b>Total actifs</b>	<b>196 739</b>	<b>157 847</b>	<b>38 892</b>	<b>119 317</b>	<b>(80 424)</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>23 665</b>	<b>-</b>	<b>23 665</b>	<b>36 059</b>	<b>(12 394)</b>
Capital social	11 079	-	11 079	5 345	5 734
Prime d'émission	225 042	-	225 042	171 554	53 488
Report à nouveau	(141 737)	-	(141 737)	(112 833)	(28 903)
Résultat de l'exercice	(71 616)	-	(71 616)	(28 903)	(42 713)
Provisions réglementées	896	-	896	896	-
<b>Autres fonds propres</b>	<b>1 900</b>	<b>-</b>	<b>1 900</b>	<b>61 172</b>	<b>(59 272)</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>215</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>580</b>	<b>(365)</b>
<b>Emprunts et dettes</b>	<b>12 730</b>	<b>-</b>	<b>12 730</b>	<b>17 096</b>	<b>(4 366)</b>
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	7 051	-	7 051	6 787	263
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 605	-	5 605	8 237	(2 632)
Dettes fiscales et sociales	75	-	75	85	(10)
Autres dettes	-	-	-	760	(760)
Produits constatés d'avance	-	-	-	1 227	(1 227)
Ecart de conversion passif	382	-	382	4 410	(4 028)
<b>Total passifs</b>	<b>38 892</b>	<b>-</b>	<b>38 892</b>	<b>119 317</b>	<b>(80 424)</b>

## Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Variation
	Total	Total	
Ventes de marchandises	18 862	27 111	(8 249)
Production vendue biens	-	-	-
Production vendue services	-	0	(0)
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>18 862</b>	<b>27 111</b>	<b>(8 249)</b>
Reprises sur amort. et prov., transfert de charge	-	336	(336)
Autres Produits	83	1 743	(1 660)
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>18 945</b>	<b>29 190</b>	<b>(10 245)</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	17 951	25 838	(7 886)
Variation de stock (marchandises)	-	-	-
Autres achats et charges externes	1 135	1 536	(401)
Impôts, taxes et versements assimilés	3	28	(25)
Salaires et traitements	183	206	(22)
Charges sociales	83	79	4
Dotations aux amortissements sur immobilisations	450	902	(452)
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-	-
Dotations provisions sur actif circulant	-	4	(4)
Autres charges	236	813	(577)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(1 097)</b>	<b>(216)</b>	<b>(881)</b>
Total des produits financiers	8 104	3 442	4 661
Total des charges financières	70 864	31 119	39 745
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(63 858)</b>	<b>(27 893)</b>	<b>(35 964)</b>
Total des produits exceptionnels	5 309	10	5 299
Total des charges exceptionnelles	13 067	1 020	12 047
<b>Résultat net</b>	<b>(71 616)</b>	<b>(28 903)</b>	<b>(42 713)</b>



## Règles et méthodes comptables

---

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 présente un total de 38 892k€. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 71 616k€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont présentés en milliers d'euros.

### 1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- Le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016  
Les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,



- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage industriels	3 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	8 ans

Conformément au règlement ANC 2015-06, après réexamen, l'affectation antérieure du mali technique, constaté lors de l'acquisition des titres de la filiale UCD, a été maintenue en fonds de commerce pour 341 K€. Il n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

Il a été entièrement déprécié au 31 décembre 2017.

## 1.2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Une dépréciation doit être comptabilisée lorsque la valeur actuelle des actifs financiers devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Les valeurs d'inventaires des titres de participation correspondent aux valeurs d'utilité déterminées à partir des différents critères : capitaux propres, estimation de la rentabilité future ainsi qu'à partir des motifs d'appréciation sur lesquels reposait la transaction d'origine.

Lorsque la société rachète ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissement, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en autres titres immobilisés. Les résultats de cession de ces actions propres contribuent au résultat de l'exercice. A la clôture, la valeur des titres est actualisée en fonction du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Après comparaison entre la valeur d'inventaire et le coût d'acquisition, il en résulte une plus ou moins-value latente. Les moins-values latentes doivent faire l'objet de dépréciations, sans compensation avec les plus-values latentes. La société a mis fin au contrat de liquidité en décembre 2019.

Au 31 décembre 2019, la société détient 686 411 actions propres valorisées pour un montant de 40k€.



### **1.3. Valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **1.4. Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti". La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

### **1.5. Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.6. Opérations en devises**

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture est applicable depuis le 1er janvier 2017, date depuis laquelle il est appliqué par la société. En application de ce règlement, les différences de change, positives et négatives, réalisées sur les opérations courantes de la société ne sont plus comptabilisées en résultat financier comme en 2016, mais en résultat opérationnel.



## **2. Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, sauf décrit ci-dessous.

## **3. Informations complémentaires**

### **3.1. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont été estimées à partir d'une évaluation du risque connue à la date d'arrêté des comptes.

### **3.2. Faits marquants survenus au cours de l'exercice**

#### ***(a) Remboursement complet des obligations OSRANE en actions***

Le 31 mars 2019, les obligations subordonnées OSRANE ont été intégralement remboursées en actions. Par conséquent, 583 621 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 111 645 396 actions nouvelles et 409 836 actions apportées suite à la réduction du contrat de liquidité .

#### ***(b) ORNANE***

Au cours du premier semestre 2019, l'EHGO a sollicité la résiliation du contrat ORNANE et le remboursement anticipé des obligations ORNANE, pour un montant total de 1,9 million d'€ en numéraire. AgroGeneration conteste la demande de l'EHGO devant le Tribunal de commerce de Paris. Aucun jugement n'avait été prononcé à la date de publication des présents états financiers.

Durant le premier trimestre 2019, l'EHGO (Fonds européen de titrisation des opportunités de croissance élevée) a converti 91 ORNANE, ce qui s'est traduit par l'émission de 3 033 331 nouvelles actions et le versement d'une indemnité de conversion de 0,8 million d'€. Cette indemnité a été versée en numéraire par la Société à l'EHGO. L'indemnité a été comptabilisée dans le poste d'autre dettes au 1 décembre 2018 par contrepartie du résultat exceptionnel.

Au 31 décembre 2019, aucune provision pour des risques et des charges n'a pas été créé, compte tenu de l'estimation du risque réalisée par la société.

#### ***(c) Dépréciation des immobilisations financières et fonds commercial***

Au 31 décembre 2019, AgroGeneration a enregistré une provision pour dépréciation de 67,9 m€ (23,6 m€ au 31 décembre 2018). Cette dépréciation concerne l'ensemble de ses titres de participation. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur d'utilité et la valeur historique des immobilisations financières dans les filiales. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.



#### **(d) Cessions de certaines filiales en Ukraine**

Dans le cadre de la cession de certaines de ses activités agricoles au cours du premier trimestre 2019, AgroGeneration a réalisé les transactions suivantes:

- En février 2019 AgroGeneration a cédé 100% de ses titres dans la filiale Agrodrujstvo pour 1,4 M€ à AgroGeneration Ukraine (une filiale à 100% d' Harmelia)
- En février 2019 AgroGeneration a converti un prêt intra-groupe de 3,9 M€ accordé à Agroziom (une filiale à 100% de UCD Ukraine) en une participation au capital de cette société. La part totale dans Agroziom a ensuite été cédée en février 2019 à Marrimore pour 3,9 M€. La part des titres AGZ cédés représentait 97,135% du capital.

Cf note 16. Résultat exceptionnel pour plus de détails sur les cessions des titres.

#### **(e) Abandon de créances**

Dans le cadre de la cession des fermes et de la restructuration du Groupe au cours de l'année 2019 AgroGeneration a effectué des abandons définitifs des créances sur des prêts à ses filiales ukrainiennes, sur les intérêts des prêts à ses filiales ukrainiennes, ainsi que des abandons de certaines autres créances des filiales ukrainiennes. Ces abandons définitifs de créances, s'élèvent à 6.35 m€.

#### **(f) Capitalisation des créances rattachées à des participations**

Dans le cadre de la restructuration du Groupe au cours de l'année 2019 AgroGeneration a capitalisé certaines créances rattachées à des participations dans les filiales UCD et Agrofuel. Le montant des créances capitalisées s'élève à 23.1 m€.

#### **(g) Risques politiques en Ukraine**

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Malgré son statut d'économie de marché, l'économie ukrainienne continue à présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition. Parmi elles, on peut citer le faible niveau de liquidité des marchés de capitaux, un taux d'inflation relativement élevé, quoiqu'en recul (l'inflation des prix à la consommation est tombée à 4,1% en glissement annuel en 2019 contre 9,8% en 2018, et devrait demeurer à un niveau proche de 5% dans les années à venir), ainsi que le maintien de déséquilibres notables dans les comptes publics et le commerce international.

Le rythme de croissance du PIB réel de l'Ukraine au T4 2019 ayant ralenti par rapport aux trois premiers trimestres de l'année (1,5%, contre 4,1% au T3, 4,6% au T2 et 2,5% au T1 2020), la croissance annuelle du PIB ukrainien s'est établie à 3,3% en 2019, soit le même chiffre qu'en 2018 (2017: 2,5%, 2016: 2,4%). Le gouvernement ukrainien poursuit un programme complet de réformes structurelles visant, entre autres, à supprimer les déséquilibres de l'économie, des finances publics et de la gouvernance, à lutter contre la corruption et à réformer le système judiciaire, dans le but ultime d'assurer une croissance économique durable au pays. En 2019, le déficit de la balance courante de l'Ukraine a reculé de 75,5% en glissement annuel pour tomber à 1 072 millions de \$ (0,7% du PIB), contre 4 367 millions de \$ en 2018. Les entrées nettes du compte financier de l'Ukraine se sont élevées à 7 005 millions de \$. Par conséquent, l'excédent consolidé total de la balance des paiements s'est monté à 5 971 millions de \$. Cet excédent a fait progresser les réserves de change, dont le montant est passé à 25 302 millions de \$. Parallèlement, le gouvernement s'est engagé à orienter sa



politique dans la perspective d'une association avec l'Union européenne. Dans un avenir proche, la stabilisation de l'économie ukrainienne dépend du succès des actions entreprises par les autorités pour mener à bien le programme de réformes.

Bien que l'économie de l'Ukraine soit en train de se remettre de sa crise récente, elle enregistre une croissance nettement inférieure à son potentiel et aurait dû croître plus rapidement si l'on en juge par l'ampleur de la chute précédemment observée. En janvier 2020, la Banque mondiale a publié ses prévisions de croissance du PIB de l'Ukraine : selon elle, le taux de croissance de l'économie nationale devrait atteindre 3,7 % en 2020, avant d'accélérer pour se hisser à 4,2 % en 2021 et 2022.

La Facilité élargie de crédit mise à disposition par le FMI (17,5 milliards de \$) s'est traduite par une nette atténuation du risque de change dans le pays. Après une forte dévaluation de la hryvnia (UAH) en 2014-2015, période au cours de laquelle la devise nationale a perdu deux tiers de sa valeur, le taux de change est demeuré relativement stable en 2016-2018 (taux de change moyen de 27,2 en 2018). Quatre des huit tranches attendues de la part du FMI ont déjà été débloquées au bénéfice du pays pendant la période 2015-2017 (8,7 milliards de \$ au total en 2017, dont 1 milliard de \$ en avril 2017), et le programme a été suspendu au milieu de l'année 2017. Fin 2018, un nouveau programme de financement d'appoint, d'un montant total de 3,9 milliards de \$, a été approuvé par le FMI, et une tranche de 1,4 milliard de \$ débloquée fin décembre de la même année. Les négociations sont maintenant en cours avec le FMI sur un nouveau programme, dont la signature est censée intervenir au T1 2020, prévoyant le déblocage de 4 milliards de DTS (droits de tirage spéciaux), soit environ 5,5 milliards de \$. Si le nouveau programme du FMI était approuvé, l'Ukraine devrait toucher une aide macrofinancière supplémentaire de 500 millions d'€ de la part de l'UE (seconde tranche du programme d'assistance macrofinancière de l'UE pour l'Ukraine ; la première, d'un montant de 500 millions d'€, a été reçue par le pays fin 2018).

En 2020, l'Ukraine devrait présenter une nouvelle réforme du marché foncier. Un projet de loi en portant création a été adopté en première lecture en décembre 2019, sachant que les deux autres lectures sont prévues au début de l'année 2020. La réforme envisage la privatisation de l'ensemble des terres propriété de l'État et la levée du moratoire sur la vente de terres, qui, mis en place en 2001, concerne près de 70 % du territoire et 16 % des Ukrainiens, auxquels il est interdit de céder librement leurs parcelles agricoles). L'actuel projet de loi prévoit que la surface maximale des terrains soit fixée à 10 000 hectares et que les étrangers ne soient pas autorisés à acheter du foncier ukrainien tant qu'un référendum spécial n'est pas organisé. Si elle était menée à bien, la réforme du marché foncier pourrait faire gagner pas moins de 3 points de croissance et apporter un réel supplément de valeur à l'économie nationale.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Après la cession d'actifs, intervenue début 2020, toutes les filiales d'exploitation agricole du Groupe se trouvent situées dans l'oblast ukrainien de Kharkiv, où, compte tenu de la stabilisation significative de la situation depuis 2016 déjà, le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire a sensiblement régressé. Au 31 décembre 2019, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 53,3 M€. En 2019, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent 56 000 ha.





La direction de la Société surveille les évolutions actuelles de son environnement et adopte les actions qui conviennent pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

#### ***(h) Le financement de la prochaine campagne***

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 20 M\$ (prenant en compte la diminution du périmètre du Groupe suite à la cession d'exploitations), mobilisable en plusieurs tranches.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et au report des échéances de remboursement auprès de certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

Finalement, dans le cas peu probable où le Groupe ne serait pas en mesure d'obtenir un financement additionnel de la part d'Alfa et/ou d'autres sources, l'apport de fonds assuré à ce jour lui permettrait néanmoins toujours d'achever avec succès sa campagne de semis et, dans le pire des cas, d'obtenir seulement des rendements plus faibles après les semis. Bien que cette situation puisse éventuellement conduire à une rentabilité inférieure à celle espérée, elle n'est pas considérée comme un risque substantiel pour la poursuite de l'activité de la Société.

### **3.3 Evènements post-clôture**

#### ***(a) COVID 19***

En décembre 2019, une épidémie causée par une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) s'est déclarée à Wuhan (Chine), avant de se propager à d'autres pays, dont la France et l'Ukraine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié l'événement de pandémie. Peu de temps après, l'Ukraine a décrété l'état d'urgence le 25 mars 2020. On estime que les impacts de la crise vont se faire sentir pendant quelque temps encore. Dans l'immédiat, aucun impact négatif sur les opérations d'AgroGeneration n'est à signaler, mais la situation pourrait toutefois évoluer.

L'entreprise observe actuellement plusieurs meilleures pratiques dans la conduite de ses activités, comme la distanciation sociale et des règles de désinfection adaptées. Les employés travaillent depuis leur domicile, dans la mesure du possible. Tout déplacement a pratiquement été éliminé pour que les employés puissent respecter les obligations de confinement et de mise en quarantaine, et les employés intervenant directement sur le terrain obéissent à l'ensemble des normes sanitaires en vigueur pendant la crise.

Entre autres impacts potentiels à venir, figurent les perturbations ou restrictions frappant le travail de nos employés, notamment à la saison des récoltes, les problèmes logistiques liés au transfert des récoltes dans les silos et à leur acheminement jusqu'aux ports/lieux d'exportation, les difficultés de réception des intrants de



base, et le risque de perturbation induit par les mesures gouvernementales visant à contenir le virus ou à protéger les citoyens. Bien qu'à ce jour, aucun impact notable sur les opérations n'ait été relevé, il pourrait en être autrement à l'avenir suivant la manière dont la pandémie évolue.

La pandémie de COVID-19 risque également d'avoir des effets sur les états financiers. Si la situation venait à empirer, l'entreprise pourrait éventuellement en constater l'impact sur son chiffre d'affaires, le coût et le délai de livraison des intrants (ce qui affecterait les rendements), les cours mondiaux des récoltes (attendus en baisse), et les frais de stockage. Ces facteurs, qui ne sont pas exhaustifs, pourraient alors peser sur les flux de trésorerie et le bilan de l'entreprise. La poursuite de l'épidémie serait par ailleurs susceptible de compromettre la viabilité de l'actuel dispositif de financement de l'entreprise. Jusqu'ici, aucun effet sur la rentabilité de l'entreprise n'a été enregistré, et sa direction ne constate pas de changement substantiel subit dans ses activités.

Malgré l'épidémie, l'entreprise remplit toujours l'ensemble des obligations lui incombant. La direction de la Société va continuer à suivre de près la situation et à apprécier la nécessité de mesures supplémentaires au fil de l'évolution de la situation.

#### ***(b) Fusion des certaines filiales ukrainiennes***

Suite à la restructuration du Groupe engagée en février-mars 2020, UCD Ukraine et Agrofuel ont été réunies à AgroGeneration Ukraine et ont donc cessé d'exister en tant qu'entités juridiques distinctes.

La fusion des sociétés AGROFUEL et UCD UKRAINE a été finalisé juridiquement en 2020, mais que les écritures de fusion ont été enregistrés fin 2019. Pour cette raison, le capital social de ces deux sociétés est à 0 en note 21.

## Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat

### 4. Immobilisations et amortissements

#### 4.1. Immobilisations

(en milliers d'euros)	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute immob. à fin d'exercice	Réév. lég. val. origine à fin d'exercice
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst	Variations de change	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS	Variations de change		
Fonds commercial	341	-	-	-	-	-	-	341	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	-	-	-	-	174	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>516</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>516</b>	<b>-</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	10	-	-	-	-	-	-	10	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	13	-	-	-	-	-	-	13	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23</b>	<b>-</b>
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	158 514	-	23 106	-	-	6 480	-	175 140	-
Créances rattachées à des participations	33 543	-	6 801	222	-	34 553	3 449	2 563	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	319	-	13	-	-	234	-	98	-
Prêts et autres immobilisations financières	3 897	-	49	-	-	3 908	-	37	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>196 272</b>	<b>-</b>	<b>29 968</b>	<b>222</b>	<b>-</b>	<b>45 175</b>	<b>3 449</b>	<b>177 838</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>196 811</b>	<b>-</b>	<b>29 968</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45 175</b>	<b>-</b>	<b>178 376</b>	<b>-</b>

En 2019, 23,1 millions d'euros d'immobilisations ont été capitalisés et 6,5 millions d'euros de titres de participation ont été vendus.

#### 4.2. Amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	Situations et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments		Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
			sortis reprises	Fin exercice					
Fonds commercial	341	-	-	341	-	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	174	-	-	174	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>516</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>516</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements constructions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres installations, agencements, aménagements	3	1	-	4	1	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	9	1	-	10	1	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres de participation	90 383	67 924	1 048	157 259	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés (actions propres)	179	30	151	58	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations financières</b>	<b>90 562</b>	<b>67 954</b>	<b>1 199</b>	<b>157 317</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total général</b>	<b>91 089</b>	<b>67 956</b>	<b>1 199</b>	<b>157 847</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



## 5. Provisions

(en milliers d'euros)	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	896	-	-	896
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
<b>Total provisions réglementées</b>	<b>896</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>896</b>
Pour litiges	0	-	-	0
Pour pertes de change	580	215	580	215
Autres provisions	-	-	-	-
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>580</b>	<b>215</b>	<b>580</b>	<b>215</b>
Sur actions propres	179	30	151	58
Sur titres	90 383	67 924	1 048	157 259
Sur stocks et en-cours	-	-	-	-
Sur comptes clients	-	-	-	-
<b>Total dépréciations</b>	<b>90 562</b>	<b>67 954</b>	<b>1 199</b>	<b>157 317</b>
<b>Total général</b>	<b>92 038</b>	<b>68 169</b>	<b>1 779</b>	<b>158 429</b>
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation	-	-	-	-
- financières	-	68 169	1 779	-
- exceptionnelles	-	-	-	-

La reprise de 1 048K€ est relative à la cession des titres AJU.

## 6. Etat des échéances des créances et des dettes

### 6.1. Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres créances clients	2 480	2 480	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-
- T.V.A	105	105	-
- Divers	-	-	-
Débiteurs divers	15 193	15 193	-
Charges constatées d'avance	90	90	-
<b>Total général</b>	<b>17 868</b>	<b>17 868</b>	<b>-</b>



## 6.2. Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus de 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et découverts	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	7 050	7 050	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 605	5 605	-	-
Personnel et comptes rattachés	7	7	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26	26	-	-
Etat et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
- Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
- T.V.A	35	35	-	-
- Obligations cautionnées	-	-	-	-
- Autres impôts et taxes	6	6	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>12 730</b>	<b>12 730</b>	-	-

Les titres de Harmelia, Wellaxo, Zito, Zeanovi and Azent ainsi que les titres de BAR, DON, NST, POD, AgroDom, LAN, UNA, AGG UA, Tornado et BUR ont été nantis au profit de la banque ALFA Ukraine dans le cadre du son financement de l'activité en Ukraine.

## 7. Parties liées

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Participations	175 140	-	-
Créances rattachées à des participations	2 563	-	-
Autres prêts	30	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	3 568	-	-
Autres créances	15 192	-	-
Produits des émissions de titres participatifs	-	-	-
Emprunts et dettes financières	6 215	-	-
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	836	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 454	-	-
Autres dettes	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-
Produits financiers	1 210	-	-
Charges financières	727	-	-



## 8. Fonds commercial

(en milliers d'euros)

<u>DESIGNATION</u>	<u>Achetés</u>	<u>Réévalués</u>	<u>Reçus en apport</u>	<u>Dépréciation</u>	<u>Montant</u>
Mali de fusion UCD France	-	-	341	341	-

## 9. Produits et avoirs à recevoir

(en milliers d'euros)

<u>Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</u>	<u>Montant TTC</u>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	263
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	-
Autres créances	15 187
<b>Total</b>	<b>15 450</b>

## 10. Charges à payer et avoirs à établir

(en milliers d'euros)

<u>Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan</u>	<u>Montant TTC</u>
Emprunts et dettes financières diverses	836
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484
Dettes fiscales et sociales	30
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Autres dettes	-
<b>Total</b>	<b>1 350</b>



## 11. Charges et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Charges / Produits d'exploitation	90	-
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>-</b>

## 12. Ecart de conversion

(en milliers d'euros)	<u>ACTIF</u>	Différence compensée par couverture de change	Provision pour perte de change	<u>PASSIF</u>
	<u>Montant</u>			<u>Montant</u>
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur créances	163	-	163	366
Sur dettes d'exploitation	52	-	52	16
<b>Total</b>	<b>215</b>	<b>-</b>	<b>215</b>	<b>382</b>

## 13. Capital social

(en euros)	<u>Nombre</u>	<u>Valeur nominale</u>
<b>Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice</b>	<b>106 907 660,00</b>	<b>0,05</b>
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	114 678 727	0,05
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-	-
<b>Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice</b>	<b>221 586 387,00</b>	<b>0,05</b>



### 13.1. Variation du capital social

Au 31 décembre 2019 le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
Stock-options	1 267 833	1 267 833
ORNANE	190	6 333 333
ORNANE BSA	4 123 781	4 123 781
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
<b>Total</b>		<b>14 244 491</b>

### 13.2. Rémunération en actions

#### (a) BSPCE

Il existe un plan de BSPCE (Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise) pour les employés du Groupe. Le plan a été mis en place en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de 3 ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €.

Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- Les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables le 1er juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1er juillet 2010, et l'autre moitié le 1er juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçable pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500.
- Les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leur BSPCE à compter du 1er janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission et sont soumis à des conditions de taux de rendement interne net minimum réalisé par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE exerçable s'élève à 4 827.

Au 31 décembre 2019, 5 327 BSPCE de toutes les catégories ont expiré.





## *(b) Stock-options*

### Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

Le Directoire en date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de Surveillance du 30 janvier 2009, a distribué 533 000 stock-options. Chaque stock option donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 euros. Ces stocks options sont validées par tiers sur 3 ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25% minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 options, par le plan de janvier 2010.

Au 31 décembre 2019, 50 000 options émises dans le cadre de ce plan étaient perdus.

### Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

Le Directoire en date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 14 janvier 2010, a émis 483 000 stock-options donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 euros. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2011 et avant le 1er janvier 2012,
- 4/6ème de ses options en cas de départ après le 1er janvier 2011 et avant le 1er juillet 2011,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2010 et avant le 1er janvier 2011,
- la totalité des options en cas de départ après le 1er janvier 2010 et avant le 1er juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de 4 ans (26 janvier 2014) à compter de la date d'attribution des options.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2019 s'élève à 405 333.

### Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)

Le Directoire en date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de Surveillance du 23 février 2010, a décidé d'émettre 400 000 stock-options dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 Options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2018 s'élève à 400 000.

### Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)

Le Directoire en date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de Surveillance du 12 juillet 2011, a décidé d'émettre 850 000 stock-options donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

Le prix d'exercice est de 1,95 € et les conditions de présence :



- Si le bénéficiaire a plus de 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 2/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 3/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 4/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 5/6ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Si le bénéficiaire a entre 1 et 3 ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2015 et avant le 1er juillet 2015,
- 2/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2014 et avant le 1er janvier 2015,
- 3/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2014 et avant le 1er juillet 2014,
- 4/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2013 et avant le 1er janvier 2014,
- 5/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2013 et avant le 1er juillet 2013,
- 6/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er juillet 2012 et avant le 1er janvier 2013,
- 7/8ème de ses options en cas de cessation des fonctions après le 1er janvier 2012 et avant le 1er juillet 2012,
- la totalité des options en cas de cessation des fonctions avant le 1er janvier 2012.

- Enfin, si le bénéficiaire a moins de 1 an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit également justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe jusqu'au 1er juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- La moitié de ses options en cas de départ après le 1er juillet 2013 et avant le 1er juillet 2015,
- la totalité des options en cas de départ avant le 1er juillet 2013,
- période d'exercice de 10 ans incluant une période de latence de 4 ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2019 s'élève à 462 500.

#### (c) BSA Konkur

Le 25 juin 2015, la Société a tenu une Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration réuni le 30 septembre 2015 a décidé d'émettre 1 379 487 bons de souscription dans une fourchette de prix variant de 1,79 € à 2,5 €.

#### (d) ORNANE stock warrants (BSA)

Les BSA résultant de l'exercice du bon d'émission, sont émis et détachés lors de l'émission des ORNANE, avec les caractéristiques suivantes :



- Leur prix d'exercice est prédéterminé lors de l'émission et égal à 130% du prix minimum de l'action pondéré par les volumes, observé sur les 10 jours de bourse précédant la demande d'émission des ORNANes par l'émetteur ;
- Leur maturité est de 3 ans ;
- Le montant nominal global des BSA émis est plafonné à 50% du nominal des ORNANes associées, pour les 3 premières tranches, et à 25% du nominal des ORNANes associées pour les tranches suivantes.

	Premières tranches			Tranche supplémentaire	Total	
	T1	T2	T3	TA1		
Nombre de BSA	#	1 063 829	1 063 829	1 162 790	833 333	4 123 781
Juste valeur des BSA à la date d'émission	k€	82	71	68	46	267
Durée de vie des BSA	mois	30	31	32	34	
Prix d'exercice	€	0,47	0,47	0,43	0,30	
Volatilité	%	40,3%	39,4%	37,0%	38,1%	

#### 14. Autre fonds propres

Porteur	Nombre	Valeur (en euros)
OSRANE	-	-
ORNANE	190	1 900 000
<b>Total</b>		<b>1 900 000</b>

#### 15. Ventilation du chiffre d'affaires net

(en milliers d'euros)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	18 862
Ventes de produits finis	-
Prestations de services	-
<b>Total</b>	<b>18 862</b>

(en milliers d'euros)

Répartition par marché géographique	Montant
France	-
Etranger	18 862
<b>Total</b>	<b>18 862</b>



## 16. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)		
	Résultat exceptionnel	Montant
<b>Produits exceptionnels</b>		
Autres (1)		5 309
<b>Charges exceptionnelles</b>		13 067
Moins values réalisées sur mouvements actions propres		173
Abandons de créances (2)		6 350
Amortissements dérogatoires sur frais acquisition titres		
Amendes et pénalités		64
Autres (3)		6 480
<b>Total</b>		<b>(7 758)</b>

(1) Autre produits exceptionnels contiennent les produits de cession des titres d'AGZ et d'AJU.

(2) Charges exceptionnelles d'abandon de créances contiennent les créances abandonnées présentées au paragraphe 3.3 (d)

(3) Autre charges exceptionnelles contiennent la valeur comptable des titres des filiales AGZ et AJU cédés en 2019.



## Engagements financiers et autres informations

### 17. Engagements financiers

#### 17.1. Engagements donnés

Dans le cadre des lignes de financement des besoins en fonds de roulement accordées par des établissements de crédit aux filiales ukrainiennes, la société s'est portée caution du remboursement de ces lignes, incluant le principal, les intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2019, le montant de la dette financière correspondante comptabilisée par les filiales ukrainiennes est de 9.4m€ (9,3 m€ le principal et 0.1 m€ les intérêts).

Dans le cadre d'un prêt accordé à une filiale chypriote, la société s'est également portée caution du remboursement du principal, intérêts, commissions et pénalités. Au 31 décembre 2019, le montant de la dette financière correspondante est de 1,02 m€ (0,7 m€ de principal et 0,32 m€ d'intérêts).

Dans le cadre de financement à court terme accordés par des fournisseurs à la société, la société s'est portée caution du remboursement de la dette fournisseurs, intérêts et pénalités. Au 31 décembre 2019, le montant de la dette fournisseurs correspondante est de 0,3 m€.

#### 17.2. Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Montant
<b>Engagements reçus</b>	
Avals, cautions et garanties	-
Autres engagements reçus :	
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS UCD UKRAINE	-
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS AGROZIUM UKRAINE	-
CLAUSE RETOUR A MEILLEURE FORTUNE / ABANDONS D'INTERETS VINAL	-
<b>Total</b>	<b>-</b>
Dont concernant :	
- les dirigeants	-
- les filiales	-
- les participations	-
- les autres entreprises liées	-
Dont engagements assortis de sûretés réelles	-

### 18. Rémunérations des dirigeants

Mentionner les rémunérations des dirigeants reviendrait à révéler la rémunération d'une seule personne.



## 19. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	-
Agents de maîtrise et techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>-</b>

## 20. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Le montant total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière évalué au 31/12/2019 n'est pas significatif.

## 21. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Ecart de réévaluation	Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales &amp; participations</b>												
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)												
AGROFUEL	-	-	-	(15 229)	100	17 158	3 447	-	-	33	15 229	-
UCD UKRAINE	-	-	-	(2 594)	100	2 154	430	-	-	5	2 594	-
MARRIMORE	3	-	1 789	(2 364)	100	7 666	1 358	2 563	-	-	13 733	-
HARMELIA	4	-	89 997	(17 066)	100	148 161	12 646	-	-	-	(1 950)	-
<b>TOTAL</b>						<b>175 140</b>	<b>17 881</b>	<b>2 563</b>				
<b>B – Renseignements globaux concernant les autres filiales &amp; participations</b>												
- Filiales non reprises en A:												
a) Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Etrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Participations non reprises en A:												
a) Françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Etrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Paris, le 30 avril 2020